

PROGRAMME DE FORMATION

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

Conformément à la recommandation R489 de la CNAM

Document mis à jour le 31/07/2026

CATÉGORIES CONCERNÉES

- 1A – Transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1,20 m)
- 1B – Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)
- 2B – Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)
- 3 – Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)
- 4 – Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)
- 5 – Chariots élévateurs à mât rétractable
- 6 – Chariots élévateurs à poste de conduite éleveable (hauteur de plancher > 1,20 m)

La ou les catégories préparées sont définies dans la convention de formation, le devis ou la convocation.

CERTIFICATION VISÉE

Seule la certification correspondant à la ou aux catégories effectivement préparées est visée.

Code RS	Intitulé exact de la certification	Certificateur	Enregistrée le	Échéance
RS6866	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 1A : transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite	INRS	31/10/2024	31/10/2029
RS6867	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 1B : gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m	INRS	31/10/2024	31/10/2029
RS6868	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 2B : chariots tracteurs industriels	INRS	31/10/2024	31/10/2029
RS6869	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 3 – chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux	INRS	31/10/2024	31/10/2029
RS6871	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 4 : chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes	INRS	31/10/2024	31/10/2029
RS6870	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 5 : chariots élévateurs à mat rétractable	INRS	31/10/2024	31/10/2029
RS6872	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 6 : chariots élévateurs à poste de conduite éleveable	INRS	31/10/2024	31/10/2029

Certificateur : Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Source : France compétences (francecompetences.fr), consultée lors de la mise à jour du présent document.

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_R489_PROGRAMME	05/06/2026	2	31/07/2026	06/08/2026

OBJECTIF GÉNÉRAL

Conduire et utiliser en sécurité les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté relevant des catégories préparées conformément aux exigences de la recommandation R489 de la CNAM et aux dispositions du Code du travail.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots concernés
- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots de manutention conformément à l'article R4323-55 du Code du travail et à la recommandation R489 de la CNAM
- Pouvoir se présenter aux épreuves du CACES® R489 correspondant aux catégories préparées
- Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément aux dispositions des articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail, après vérification de l'absence de contre-indication médicale, des connaissances et du savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité, ainsi que de la connaissance des lieux et des consignes applicables sur le site d'utilisation

PUBLIC VISÉ

Toute personne débutante ou expérimentée amenée à conduire et utiliser un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

EFFECTIF

L'effectif est déterminé en fonction des catégories préparées, des moyens matériels mobilisés et des exigences de la recommandation R489 de la CNAM.

Le nombre de participants est défini de manière à permettre la réalisation des épreuves théoriques et pratiques dans le respect des unités de test (UT) prévues par le référentiel CACES® applicable.

L'effectif maximum est adapté à la ou aux catégories préparées et peut aller jusqu'à 12 participants selon la configuration retenue.

PRÉREQUIS

Comprendre le français.

En cas de tests secs :

Conformément aux articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail, le candidat doit avoir bénéficié préalablement d'une formation à la conduite adaptée à l'équipement concerné et disposer des connaissances et du savoir-faire nécessaires à sa conduite en sécurité.

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2 de la recommandation R489 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RIS FORMATION étudie toute situation particulière afin de proposer les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles compatibles avec les exigences de la recommandation R489. Pour toute demande spécifique, contacter le référent handicap au **01 69 43 28 64**.

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_R489_PROGRAMME	05/06/2026	2	31/07/2026	06/08/2026

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Après validation du devis ou de la convention de formation et réalisation des formalités administratives nécessaires, délais d'accès généralement sous 2 semaines, selon les disponibilités et les éventuelles contraintes réglementaires ou de financement.

Sessions hebdomadaires.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Méthode active participative et interrogative
- Exposés illustrés
- Études de cas
- Démonstrations
- Exercices pratiques progressifs
- Analyse des situations rencontrées
- Débriefings collectifs et individualisés

Alternance entre apports théoriques et mises en application pratiques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Moyens pédagogiques

- Support pédagogique remis aux participants
- Documentation technique
- Supports numériques
- Diaporama de formation
- Questionnaires d'évaluation

Moyens techniques

- Salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur
- Aire d'évolution adaptée
- Chariots correspondant aux catégories préparées
- Charges adaptées aux exercices
- Plan incliné
- Remorque ou quai de chargement selon les catégories concernées
- Équipements de protection individuelle

ENCADREMENT

Formation assurée par un formateur qualifié. Lorsque la prestation comprend des épreuves CACES®, celles-ci sont réalisées par un testeur qualifié, différent du formateur, et autorisé par un organisme testeur certifié (OTC).

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique commune à toutes les catégories :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire
- Connaître la technologie des chariots utilisés
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_R489_PROGRAMME	05/06/2026	2	31/07/2026	06/08/2026

- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité)
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté

Formation pratique suivant les catégories concernées :

- Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot
- Réaliser les opérations de circulation, gerbage, dégerbage, chargement et déchargement en sécurité
- Stocker et déstocker en palettier
- Effectuer la fin de poste, les opérations d'entretien quotidien et la maintenance de 1^{er} niveau

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation

- Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation
- Examen théorique : Questionnaire à choix multiples (QCM) – réussite à 70 % minimum
- Examen pratique de manipulation du ou des chariots – réussite à 70 % minimum
- Maximum 6 UT de tests pratiques par jour d'évaluation et par testeur

Les épreuves certificatives CACES® sont réalisées conformément aux dispositions de la recommandation R489 de la CNAM et au référentiel de certification en vigueur.

Unités de test (UT) par catégorie

L'épreuve théorique est commune à toutes les catégories : 1 UT (soit 1 heure)

Cat.	Désignation	UT pratiques
1A	Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol	0,5 UT
1B	Gerbeurs à conducteur porté	0,75 UT
2B	Chariots tracteurs industriels	0,5 UT
3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux ≤ 6 t	1 UT
4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux > 6 t	1 UT
5	Chariots élévateurs à mât rétractable	0,75 UT
6	Chariots à poste de conduite éleable	0,75 UT

Évaluation de l'action de formation

- Évaluation à chaud du niveau de satisfaction immédiat des participants
- Une évaluation à froid peut être conduite si prévue à la convention de formation

Suivi

- Feuille de présence émargée
- Attestation de réussite et/ou échec
- Délivrance du CACES® R489 – Validité 5 ans – en cas de réussite aux épreuves certificatives

DURÉE

La durée est adaptée au nombre de catégories préparées, à l'expérience des participants et aux besoins identifiés lors de l'analyse préalable.

Type de formation	Durée
Formation initiale + tests	De 2 à 5 jours
Formation de recyclage + tests	De 2 à 3 jours
Tests secs (sans formation préalable)	Selon les catégories concernées

LIEU

Dans les centres RIS FORMATION de Viry-Châtillon (91) et Savigny-le-Temple (77), ou en intra-entreprise sur site client.

TARIF

Tarif communiqué sur devis ou convention de formation. Tarifs accessibles sur notre site internet, dans nos centres de formation et sur demande.

CONTACT

- Centre de Viry-Châtillon (91) – 74, avenue du Président Kennedy, 91170 Viry-Châtillon – 01 69 43 28 64 – contact@ris-formation.fr
- Centre de Savigny-le-Temple (77) – 01 69 43 43 14 – savigny@ris-formation.fr
- www.ris-formation.fr